

Informations de base	
2021/3008(DEA)	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
DEA - Procédure d'acte délégué	
Exigences supplémentaires pour les États membres dans leurs plans stratégiques relevant de la PAC pour la période 2023-2027 et les règles pour la norme 1 relative aux BC AE	
Complétant 2018/0217(COD)	
Subject	
3.10 Politique et économies agricoles	
3.10.01.02 Développement rural, Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader)	
3.10.13 Fonds européen d'orientation et de garantie agricole, FEOGA et FEAGA	

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
23/10/2020	Dossier renvoyé à la commission compétente aux fins de négociations interinstitutionnelles		
07/12/2021	Publication du document de base non-légal	C(2021)09115	
07/12/2021	Période initiale pour l'examen de l'acte délégué 2 mois		
12/12/2021	Pas d'opposition à l'acte délégué par le Conseil		
15/12/2021	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
15/12/2021	Annonce en plénière de la saisine des commissions associées		
20/01/2022	Décision du Parlement	T9-0009/2022	Résumé